

CHARTRE FOURNISSEURS



Patrice Lucas,
Directeur Général

« **Le groupe Verallia** s'inscrit dans une démarche responsable. Conscient de notre rôle vis-à-vis de nos partenaires et de l'environnement, nous inscrivons le développement durable au cœur de notre modèle d'affaires. Il s'exprime au travers de notre raison d'être : « Réimaginer le verre pour construire un avenir durable. »

Nous sommes convaincus que nos **partenaires jouent un rôle clé** dans l'atteinte de nos objectifs en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), mais aussi que nous pouvons les **accompagner dans une démarche et un partage de valeurs communes**. Nous souhaitons ainsi les impliquer pleinement dans cette démarche et **construire des relations pérennes** qui bénéficient à chaque partie. »



Jérôme Crest
Directeur des Achats

« Cette chartre fournisseurs témoigne de notre volonté d'**intégrer la stratégie RSE du groupe Verallia et ses valeurs au sein de l'ensemble de notre chaîne** de valeur et de les promouvoir dans nos relations avec nos partenaires.

Nous invitons donc nos fournisseurs à prendre part à ce processus au sein de leur propre sphère d'action ou d'influence. **L'engagement de nos partenaires** à cet égard est un élément déterminant dans notre processus de sélection. Les équipes achats de Verallia sont mobilisées pour veiller au respect de ces engagements et participer à l'élaboration de plans de progrès visant à les atteindre. »

Introduction

LE GROUPE VERALLIA a choisi depuis plusieurs années, d'intégrer dans sa stratégie globale d'entreprise, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), convaincu qu'elle constitue un levier d'amélioration de nos activités et de nos résultats.

L'élaboration du **Code Ethique** Verallia ainsi que l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), sont tout autant de signes forts de notre détermination à concilier performance économique et respect de nos valeurs.

NOTRE RAISON D'ÊTRE EST DE RÉIMAGINER LE VERRE POUR CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE.

Le groupe étant un acteur majeur de la filière, cette orientation a un impact significatif pour l'ensemble de la société et l'évolution des modes de consommation.



Les principes Achats de Verallia

Verallia et sa direction des Achats mettent en pratique au travers de leur opérations **3 PRINCIPES FONDAMENTAUX** :

1

ASSURER LE RESPECT DES VALEURS

du groupe Verallia par les parties prenantes internes et externes

2

COCONSTRUIRE DES RELATIONS DURABLES

avec nos fournisseurs au service de la stratégie RSE globale d'entreprise de Verallia

3

MOBILISER ET DÉVELOPPER LES ACTEURS INTERNES

du processus achats dans une démarche d'achats responsables

Engagement du groupe Verallia auprès de ses fournisseurs

#1 • L'INTÉGRITÉ ET LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Le groupe Verallia s'engage à développer des relations loyales avec ses fournisseurs et à inscrire les relations commerciales dans la durée, en prenant en compte les capacités de chaque fournisseur à répondre aux besoins de Verallia. Les personnes opérant un acte d'achat s'engagent à respecter le droit de la concurrence, l'équité des pratiques, le principe de transparence et de confidentialité des échanges. De même, le groupe Verallia ne tolère aucun manquement à la politique de conformité relative aux sanctions économiques.

#2 • LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La dépendance économique est un enjeu quotidien pour le groupe Verallia au regard de la spécificité de ses activités et de situation de marché monopolistique ou encore oligopolistique. Verallia s'engage à diversifier son panel de fournisseurs afin de limiter le risque de dépendance de situation économique réciproque. Le groupe Verallia incite également ses fournisseurs à mettre en place des plans d'actions appropriés envers leurs propres partenaires.

#3 • L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS ET DES PRATIQUES CONTRACTUELLES

Le groupe Verallia respecte les bonnes pratiques en matière de contractualisation au travers de relations équilibrées dans le cadre des négociations et la formalisation des contrats.

#4 • LE PRINCIPE D'INDÉPENDANCE DE NOS OPÉRATIONS⁽¹⁾

Le groupe Verallia rejette toute forme de corruption active ou passive et applique ce principe dans la pratique de ses affaires, dans ses relations avec ses partenaires privés ou publics, dans les transactions nationales comme dans celles internationales. Chacun des employés du groupe, quel que soit son niveau hiérarchique, s'engage à rejeter ou éviter toute compromission entre ses intérêts personnels et les intérêts du groupe. Les employés s'interdisent la recherche de fins personnelles qui seraient en contradiction avec les objectifs de Verallia. Enfin, chacun des employés veille particulièrement à éviter toute situation de conflit d'intérêts.

#5 • LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE NOS PARTENAIRES⁽²⁾

Le groupe Verallia garantit la confidentialité des informations communiquées par ses fournisseurs dans le cadre des relations d'affaires et après leur cessation. Leurs droits en matière de propriété intellectuelle sont également respectés.

#6 • L'IMPARTIALITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION DE NOS FOURNISSEURS

Le groupe Verallia applique à l'ensemble de son panel fournisseurs les principes d'honnêteté, d'intégrité et d'équité. Le groupe s'engage à sélectionner ses fournisseurs en s'appuyant sur des processus d'appels d'offres reflétant une concurrence réelle. Les équipes Achats se basent sur des critères de sélection objectifs (techniques, qualité, coût, service, sociaux et environnementaux). Les fournisseurs ne répondant pas aux attentes en matière d'éthique seront écartés de du panel.

En interne, Verallia garantit le respect des règles de droit de la concurrence notamment par le biais de formations proposées aux employés exposés aux risques de corruption, ainsi que par des contrôles internes et des audits.

#7 • L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS PARTENAIRES DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LEUR DÉMARCHE ET PERFORMANCE RSE AU TRAVERS DE PLANS D'AMÉLIORATION

Le groupe Verallia souhaite construire une démarche achats responsables globale et durable avec ses partenaires. Le groupe s'engage ainsi à accompagner ses partenaires dans l'amélioration continue de leur performance RSE au travers de plans d'améliorations, en particulier lorsque leurs pratiques s'avèrent insuffisantes par rapport aux exigences requises.



(1) Nos documents de référence : Code Ethique, Politique Conflits d'intérêts, Politique cadeaux et invitations, Politique Anti-Corruption et Trafic d'Influence, Politique Agents et intermédiaires, Politique d'évaluation des tiers (2) Charte Propriété Intellectuelle du groupe Verallia

Exigences requises envers les partenaires du groupe Verallia

La charte fournisseurs s'adresse à l'ensemble des partenaires d'affaires de Verallia. Elle s'adresse ainsi aux fournisseurs, aux sous-traitants ainsi qu'aux intermédiaires. Le groupe Verallia demande à l'ensemble de ses partenaires de s'engager à respecter les exigences citées ci-dessus

DIFFUSER ET COMMUNIQUER LA CHARTE FOURNISSEURS

Cette charte a pour vocation d'être partagée auprès des contacts clés et équipes mobilisés chez nos fournisseurs, qu'ils soient impliqués sur des projets en lien direct ou indirect avec Verallia.

APPLIQUER LES PLUS HAUTS STANDARDS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le groupe Verallia demande à ses fournisseurs d'avoir défini des politiques internes claires concernant le respect des lois et règlements ci-dessous, et de pouvoir démontrer qu'elles ont été communiquées aux employés concernés par ces risques.

Le respect du droit local

Les fournisseurs se conforment aux lois, principes, normes et réglementations internationales et nationales en vigueur dans les pays où ils exercent leur activité. Ils s'assurent du respect de cet engagement par leurs propres fournisseurs ou sous-traitants. Lorsque la législation locale impose des normes plus élevées que celles évoquées dans la présente charte, la législation locale prévaut. Dans le cas contraire, la charte fournisseurs l'emporte si elle prévoit des règles plus exigeantes.

La lutte contre la corruption et le trafic d'influence, sanctions économiques, embargos et protection des données personnelles

Les fournisseurs mettent en œuvre les diligences nécessaires à la conduite de leurs activités en conformité avec toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption et de trafic d'influence, des sanctions économiques internationales, embargos et protection des données personnelles.

Le respect du droit de la concurrence

Les fournisseurs s'interdisent toute forme de pratique anticoncurrentielle (entente dans le cadre d'un marché, etc.) et mettent en œuvre les mesures préventives adéquates.

Le respect du droit de la propriété intellectuelle

Les fournisseurs s'engagent à respecter le droit de propriété intellectuelle de Verallia et veillent à ne pas diffuser d'informations confidentielles qui pourraient être dommageables pour le groupe.

CONTRIBUER À LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DE VERALLIA

Le groupe Verallia mobilise ses partenaires dans le cadre de sa stratégie environnementale afin de réduire son empreinte environnementale et d'intégrer l'économie circulaire dans sa chaîne de valeur.

La décarbonation de la chaîne d'approvisionnement

Le groupe Verallia a partagé en Octobre 2021 son objectif de réduction des émissions de CO₂ du Scope 3 (émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur amont et aval de Verallia).

Les fournisseurs ont un rôle clé dans l'atteinte de cet objectif. Verallia attend de ses fournisseurs un engagement en matière de décarbonation en quantifiant d'une part les émissions de gaz à effet de serre, et en adoptant d'autre part des mesures permettant de réduire les émissions liées aux postes d'émission les plus critiques pour le secteur verrier (matières premières, transport et packaging). Cet enjeu est majeur dans le cadre de la stratégie environnementale du groupe et des relations d'affaires avec les partenaires externes.

La préservation des écosystèmes et de la biodiversité

Les fournisseurs s'engagent à préserver les milieux naturels dans lesquels ils opèrent. Ils mettent en œuvre un système de management environnemental visant à prévenir toute dégradation accidentelle de leur environnement.

La circularité des achats

Les fournisseurs s'efforcent d'inscrire leur activité dans un modèle circulaire. Le recours aux ressources naturelles est limité. En cas de rebuts, ces derniers doivent faire l'objet d'un traitement spécifique afin de favoriser la valorisation des déchets qui n'ont pu être évités.





RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES, ET GARANTIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Le respect des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est une exigence requise par Verallia auprès de ses partenaires. Les fournisseurs garantissent également le respect de ces conventions internationales sur l'ensemble de leur chaîne de sous-traitance.

La lutte contre le travail forcé

Les fournisseurs doivent contribuer à l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ainsi que du travail des enfants.

La rémunération décente des salariés de nos fournisseurs et compensation financière des heures supplémentaires

Les fournisseurs garantissent le versement de rémunérations décentes et équitables aux salariés permettant d'assurer un niveau de vie décent au-delà du seuil de pauvreté. Les salaires, y compris les heures supplémentaires et les avantages, ne doivent pas être inférieurs au niveau requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En complément des dispositifs de rémunération, les fournisseurs offrent à leurs salariés des avantages sociaux, suivant les dispositifs prévus dans chaque pays, notamment relatifs à la couverture santé, la prévoyance et la retraite.

La garantie d'un environnement de travail sûr

Les fournisseurs assurent la santé et sécurité de leurs salariés. Le lieu de travail ne doit pas représenter de risques en termes de santé, de sécurité et il doit offrir les meilleures conditions possibles d'hygiène. Ces exigences s'appliquent aux salariés et intérimaires ainsi qu'à leurs sous-traitants et indépendants. Les fournisseurs procurent les équipements de protection appropriés, appliquent des dispositifs de sécurité éprouvés tenant compte des risques propres au secteur industriel et assurent l'accessibilité des sorties de secours. Enfin, ils assurent un niveau

de sensibilisation et de formation adéquat pour limiter le risque d'accident de travail et de maladies professionnelles.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DU SECTEUR VERRIER

Développer et construire un environnement de travail inclusif dans un monde industriel est un enjeu de taille pour nos sociétés. La volonté du groupe Verallia est de décroisser et rendre accessible au plus grand nombre ses postes de travail, au travers de recrutements directs et également auprès de ses partenaires.

La promotion de la diversité dans les instances dirigeantes et en milieu industriel

Les fournisseurs sont encouragés à promouvoir activement la diversité, notamment la parité femme-homme dans les instances dirigeantes au sein de l'entreprise. Les fournisseurs sont encouragés à partager avec Verallia leurs actions en la matière (embauche, formation, la promotion professionnelle, etc.).

L'inclusion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Le groupe Verallia souhaite privilégier les partenariats avec des entreprises favorisant l'emploi de personnes handicapées.



Dispositifs d'évaluation des risques et initiatives de progrès de Verallia

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la performance des activités de Verallia. La direction des Achats de Verallia a élaboré un processus de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement afin d'identifier, d'anticiper, de gérer et de remédier aux risques. Ce dispositif vise à sélectionner des fournisseurs en accord avec les principes de Verallia et à les engager pleinement dans la démarche RSE du groupe.

Des critères RSE sont insérés dans les procédures achats relatives à la conduite des appels d'offres afin

de tenir compte de la démarche RSE engagée par les fournisseurs dans le processus de sélection. Des clauses RSE sont également intégrées dans les contrats signés avec les fournisseurs.

Par ailleurs, Verallia attend de ses fournisseurs qu'ils se soumettent à des **évaluations RSE**, qu'ils participent aux campagnes d'audits externes et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue en mettant œuvre les plans d'actions.

ÉVALUATION du niveau de risque de chaque fournisseur

CLASSIFICATION des fournisseurs en catégorie de risque inhérent

FOURNISSEURS IDENTIFIÉS comme étant les plus à risque par l'outil de cartographie des risques

FOURNISSEURS DE SABLE et de matières premières critiques

FOURNISSEURS À RISQUE résiduel élevé

FOURNISSEURS REFUSANT de réaliser une évaluation

Au regard des résultats de **L'AUDIT**, partage de plan d'actions

ABSENCE DE MISE EN CONFORMITÉ, arbitrage sur le déréférencement du fournisseur

Cartographie des risques RSE des fournisseurs

Evaluation via le questionnaire ECOVADIS

Audit RSE sur site

Plan d'actions ou déréférencement

LES MINERAIS DE CONFLITS

Le groupe Verallia applique les exigences de l'OCDE⁽³⁾ en matière de minerais de conflits bien que le groupe s'engage à ne procéder à aucun achat direct de matières issues des zones concernées. Le groupe observe une grande vigilance envers les fournisseurs traitant des matières premières entrant dans le cadre des minerais de conflit ou potentiellement issues de zone de conflit.

Vis-à-vis de ses fournisseurs concernés, Verallia demandera des garanties sur les approvisionnements en minerais, notamment :

- Le respect de la réglementation (le règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit et Section 1502 of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act on Conflict Minerals, EU Conflict Minerals Regulation 2017/821)
- Le respect des bonnes pratiques
- La mise à disposition d'éléments de traçabilités (Responsible Minerals Initiative, Conflict Mineral Reports ou autres support).



ENGAGER LES FOURNISSEURS DANS LA STRATÉGIE RSE DE VERALLIA

Le groupe Verallia a la volonté d'engager et de mobiliser ses partenaires dans la stratégie RSE du groupe au-delà des évaluations et des audits RSE. Le souhait est d'inscrire cette relation dans une stratégie globale d'entreprise s'inscrivant dans la durée.

Dispositif d'alerte

POUR TOUTE SITUATION NON CONFORME AUX PRINCIPES ET VALEURS DE VERALLIA, **UN DISPOSITIF D'ALERTE EST MIS À DISPOSITION.**

Ce dispositif permet d'alerter de manière anonyme et confidentielle. À titre d'illustration, les requêtes peuvent concerner les thématiques suivantes : corruption, fraudes, discriminations, etc.

Le dispositif assure la confidentialité et l'anonymat du lanceur d'alerte. Chaque Alerte donne lieu à une analyse préliminaire, traitée de manière confidentielle, afin de déterminer si l'alerte est recevable. Le cas échéant, le lanceur d'alerte sera informé et orienté vers la voie appropriée.

Le guide d'utilisation du dispositif d'alerte professionnelle, à destination des collaborateurs Verallia et s'adressant également aux partenaires du groupe, est disponible sur le site internet de Verallia, dans la section Ethique et Compliance.

www.verallia.com

(3) Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque



CONTACTS

Pour toute question, l'équipe **Achats Responsables** de Verallia se tient à votre disposition à l'adresse suivante :



responsiblepurchasing@verallia.com

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



www.verallia.com

Section Ethique et Compliance
Section Information Réglementée
Section Développement Durable

Pacte mondial des Nations Unies :
www.unglobalcompact.org

ODD des Nations Unies :
sdgs.un.org/goals

Déclaration universelle des droits de l'Homme :
www.un.org

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme :
<https://www.business-humanrights.org/en/big-issues/un-guiding-principles-on-business-human-rights/>

Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque :
<https://www.oecd.org/corporate/mne/mining.htm>

8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) :
www.ilo.org

Nom :

.....

Date :

/ /

.....

Signature :